



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, le 26 octobre 2026

RÉFORME DU CDC : LA DOUCHE FROIDE POUR LES OFFICIERS !

Des promesses non tenues et une considération piétinée !

La publication des tableaux d'avancement et les arbitrages récents de la DGAP confirment ce que la **CFDT Pénitentiaire** dénonçait depuis le départ : la réforme du Corps de Commandement se fait au détriment direct des femmes et des hommes qui portent la sécurité de nos établissements.

1. Commandant Divisionnaire : un naufrage promotionnel inédit

Alors que **30 postes étaient annoncés**, seuls **18 agents ont été promus** au tableau d'avancement.

- **Perte sèche de 40 % de promotion !**
- Des DISP entières + ENAP + SNRP + AC sont purement et simplement exclues des promotions.
- Des critères d'accès déconnectés du terrain qui ferment la porte à des agents expérimentés occupant des responsabilités majeures : plusieurs officiers occupant des postes de CE et ACE sont exclus des critères d'attribution du grade de Commandant Divisionnaire : **Cherchez l'erreur !**

La **CFDT Pénitentiaire** exige de la clarté et la révision immédiate des arrêtés et décrets fixant les critères d'accès, afin de valoriser l'expérience réelle des collègues plutôt que de restreindre artificiellement les viviers pour réaliser des économies budgétaires !

2. Le 1^{er} janvier 2027 : le grand déclassé des officiers

Derrière les grands discours sur la "revalorisation", la réalité du 1^{er} janvier 2027 va frapper de plein fouet des dizaines de collègues :

- **La promesse bafouée :** L'administration s'était engagée à ce que « *tous les Chefs de Service Pénitentiaire soient Commandants avant 2027* ». Résultat ? Des CSP occupant des postes à responsabilités se retrouveront **Capitaines au 01/01/2027**, subissant une véritable rétrogradation symbolique et fonctionnelle !
- **Des concours et mobilités réduits à néant :** Des Commandants catégorie B, qui ont passé des examens exigeants, obtenu leur grade et parfois accepté des mobilités géographiques et familiales pour faire avancer leur carrière, se voient eux aussi ramenés au grade de **Capitaine au 01/01/2027**.

- **Autre aberration de cette réforme** : des officiers ont dû rester en catégorie B pour conserver un indice plus élevé, au prix de toute perspective d'évolution de carrière, tandis que ceux passés en catégorie A sans avoir pu atteindre cet échelon ont été pénalisés sur le plan indiciaire.

Devoir choisir entre préserver sa rémunération et poursuivre sa carrière : voilà une bien étrange conception de la revalorisation !

3. La vision **CFDT Pénitentiaire : Pour un syndicalisme d'équité et de vérité**

Pour la **CFDT Pénitentiaire**, la reconnaissance au travail repose sur des principes fondamentaux qui ont été délibérément ignorés par la DGAP :

- **L'équité de traitement** : On ne peut pas demander toujours plus de responsabilités à des agents tout en réduisant leurs perspectives d'avancement (un taux d'avancement indigne de 1,80 % pour le grade de commandant !).
- **Le respect de la parole donnée** : La loyauté doit être réciproque. L'État ne peut pas revenir sur ses engagements envers ses cadres.
- **La sécurisation des parcours** : Aucun agent ne doit voir son investissement passé sanctionné par un changement de grille ou de cartographie

Rejoignez la **CFDT Pénitentiaire**

Pour porter une voix exigeante, rigoureuse et déterminée !

Le Bureau National **CFDT PENITENTIAIRE**